

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14294**

Intitulé

Peintre en décor, mention techniques anciennes

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole française du décor peint	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

233v Réalisation de décor d'intérieur, finitions à caractère artistique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le « Peintre en décor, mention techniques anciennes » conçoit, crée et réalise des décors pour des surfaces murales, des supports mobiles, des objets ou des meubles, en s'inspirant de la connaissance des techniques du passé.

- concevoir et réaliser des finitions décoratives et des décors muraux (imitation de matières, trompe-l'œil, décors panoramiques) en accord avec l'environnement et avec une vue d'ensemble pour une bonne intégration du sujet,- créer des décors de scène pour des spectacles,
- restaurer les décors peints, pierre et bois polychromes.
- fabriquer une peinture ou un enduit selon les recettes anciennes, reconnaître les techniques du passé, restaurer les décors peints, pierre et bois polychromes.

Le (la) titulaire est capable de :

- élaborer un projet en fonction de la demande du client, de son environnement, de son contexte historique et de l'état des supports
- définir et exécuter des enduits décoratifs à base de chaux et des bétons décoratifs
- concevoir et réaliser des effets décoratifs (patines, glacis, imitation de matières, vieillissement, pochoirs)
- imaginer et réaliser des trompe-l'œil (grisaille, filage, mouluration) et des décors de scène
- construire et peindre des décors panoramiques, en maîtrisant la perspective et en établissant des maquettes de projet
- concevoir des décors anciens et restituer des décors d'époque, en mettant en œuvre les techniques anciennes
- créer et gérer une entreprise, organiser et suivre un chantier

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- PME de peinture-décoration,
- entreprise du bâtiment spécialisée dans la rénovation du bâti ancien
- entreprise de restauration du patrimoine
- entreprise de décoration d'intérieur,
- cabinet d'architecte d'intérieur,
- entrepreneurs et producteurs de spectacle,

Le « Peintre en décor, mention techniques anciennes » exerce aussi souvent en travailleur indépendant (entreprise individuelle, EIRL, Eurl, Sarl, SAS...) le plus souvent, (au démarrage), sous le statut fiscal de micro-entrepreneur, et travaille seul ou en groupe (sous-traitant ou sous-traité), suivant l'ampleur du chantier.

Peintre décorateur, responsable de projet, chef de chantier, artisan à son compte (création d'entreprise)

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1101 : Création en arts plastiques

B1302 : Décoration d'objets d'art et artisanaux

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

F1606 : Peinture en bâtiment

L1503 : Décor et accessoires spectacle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Quatre types d'évaluation permettent l'octroi de la certification :

- 1° fiche d'appréciation renseignée par les enseignants.
- 2° rédaction d'un mémoire décrivant le projet professionnel arrêté par le candidat.
- 3° test écrit en fin de formation.
- 4° pour l'examen final, le candidat réalise un projet à partir d'un dossier qui lui est fourni, puis le présente devant un jury.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est composé d'un peintre en décor, d'un commercial de la décoration, d'un architecte DPLG, d'un professionnel des arts plastiques, de la directrice de l'Ecole

En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé d'un peintre en décor, d'un commercial de la décoration, d'un architecte DPLG, d'un professionnel des arts plastiques, de la directrice de l'Ecole
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Le jury est composé d'un peintre en décor, d'un commercial de la décoration, d'un architecte DPLG, d'un professionnel des arts plastiques, de la directrice de l'Ecole
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X		Le jury est composé d'un peintre en décor, d'un commercial de la décoration, d'un architecte DPLG, d'un professionnel des arts plastiques, de la directrice de l'Ecole

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Peintre en décor, mention techniques anciennes" avec effet au 10 avril 2009 jusqu'au 14 avril 2015.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 31 janvier 2018 publié au Journal Officiel du 08 février 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau III, sous l'intitulé "Peintre en décor, mention techniques anciennes" avec effet au 30 janvier 2018, jusqu'au 08 février 2020.

Arrêté du 9 janvier 2015 publié au Journal Officiel du 30 janvier 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Peintre en décor, mention techniques anciennes" avec effet au 9 janvier 2015, jusqu'au 30 janvier 2018.

Arrêté du 6 février 2008 publié au Journal Officiel du 21 février 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, avec effet au 21 février 2008 jusqu'au 21 février 2013. (En vertu de l'arrêté du 5 avril 2012 les titulaires de la certification obtenue à compter du 10 avril 2009 peuvent se prévaloir du niveau III.)

Pour plus d'informations

Statistiques :

Le volume des promotions est limité à 15 personnes
Taux de réussite : 100 % des candidats présentés

Autres sources d'information :

www.ecole-decor.fr
06 86 92 50 59
[Ecole Française du Décor Peint](#)

Lieu(x) de certification :

Ecole française du décor peint : Pays de la Loire - Sarthe (72) [Le Mans]
Ecole française du décor peint : Pays de la Loire - Loire-Atlantique (44) [Nantes]
Ecole française du décor peint : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Gironde (33) [Bordeaux]
Ecole Française du Décor Peint
8 rue des Minimes
72000 Le Mans

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- Ecole Française du Décor Peint - 8 rue des Minimes - 72000 Le Mans
Tel 02 43 29 09 21
- Ecole Française de Décor - 49 cours Xavier Arnoz - 33000 Bordeaux
contact@ecole-decor.fr
Tel : 05 56 38 10 71

- Ecole Française de Décor - 4 rue de la Ville en Bois - 44000 Nantes

contact@ecole-decor.fr

Tel : 09 53 36 21 69

Historique de la certification :

Les premiers titres certifiés de « peintre en décor, mention techniques anciennes » ont été décernés le 30 janvier 2004. Depuis cette date, 164 personnes ont reçu ce titre.

Certification précédente : Peintre en décor, mention techniques anciennes